

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 12 février 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 5 février 2015

Publié le 13 février 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 16

SCRUTIN : POUR : 72

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Alain MILLOT	M. Jean-Claude GIRARD	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Patrick CHAPUIS	M. Abderrahim BAKA	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Françoise TENENBAUM	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Danielle JUBAN	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-François DODET	Mme Hélène ROY	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	Mme Corinne PIOMBINO
M. Michel JULIEN	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Yves PIAN	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Didier MARTIN	Mme Anne ERSCHENS	M. Dominique SARTOR
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Damien THIEULEUX
M. Michel ROTGER	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Philippe BELLEVILLE
M. André GERVAIS	M. Emmanuel BICHOT	M. Gilbert MENUT
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérika DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	M. Cyril GAUCHER.
M. Charles ROZOY	M. Louis LEGRAND	

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Thierry FALCONNET	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Badiââ MASLOUHI pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. Roland PONSAA	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
M. François NOWOTNY	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
M. Gaston FOUCHERES	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Didier MARTIN
Mme Anaïs BLANC	Mme Christine MARTIN pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Nurray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. André GERVAIS
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	M. François HELIE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME
Subvention 2015 à l'ENVOL

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif l'Envol sollicite le soutien du Grand Dijon à hauteur de 12 000 € dans le cadre d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2015. Partenaire du Grand Dijon depuis 2005, l'Envol est constituée d'un ensemble d'entrepreneurs organisés en coopérative. Sa mission est d'accompagner les créateurs d'entreprise dans le démarrage et le développement de leur activité en leur permettant de vérifier la viabilité de leur activité dans des conditions sécurisées via un hébergement juridique et un accompagnement renforcé.

Au cours de l'année 2014, l'activité de l'Envol c'est :

- 192 porteurs de projets accueillis ;
- 72 entrepreneurs accompagnés ;
- 58 % des personnes accompagnées sont des demandeurs d'emploi ;
- un chiffre d'affaires moyen des entrepreneurs qui a pratiquement doublé par rapport à 2014 (de 6 120 € à 11 961 €) ;
- 22 % des entrepreneurs ont créé leur activité dans le domaine artisanat / art, 15 % dans le domaine multimédia / communication et 35 % dans le domaine conseil / formation.

Le budget 2015 de l'Envol est de 255 824 € avec :

- 114 035 € de prestations de services ;
- 51 000 € de FSE ;
- 66 000 € du Conseil Régional ;
- 5000 € du Conseil Général ;
- 3 000 € de la Ville de Dijon.

Dans le cadre du partenariat exemplaire avec l'Envol et dans la mesure où cette action permet l'accès à l'emploi via la création d'activité, il vous est proposé d'accorder le soutien du Grand Dijon à hauteur de 12 000 €.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le versement d'une subvention de 12 000 € à l'Envol ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération, relative au versement de la subvention ;
- **de prélever** cette somme sur le budget de l'exercice en cours de la Communauté Urbaine du Grand Dijon.